RCS : VERSAILLES
Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 02861
Numéro SIREN : 483 800 017
Nom ou dénomination : AB78 ELECTRICITE

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2023 sous le numéro de dépôt 7830

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

AB78 ELECTRICITE

n° de dépôt 7830 26 JUIN 2023

n° de facture

n° de gestion

E.U.R.L au capital de 10 000 euros

Siège social

564 rue du clos 78370 PLAISIR

n° de chrono

483 800 017 RCS VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt et trois et le dix huit avril à seize heures,

M. Jérôme PRUVOT,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 100 euros chacune émises par l'E.U.R.L

AB78 ELECTRICITE au capital de 10 000 euros,

Associé unique et seul gérant de ladite société :

1- A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Jérôme PRUVOT a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 décembre 2022, il a également établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours dudit exercice.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et le rapport de gestion de la gérance ont été adressés à l'unique associé dans le délai de 3 mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu au siège social à disposition de l'associé unique.

2- A pris les décisions suivantes portant sur

- Le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

- L'approbation du bilan et des comptes dudit exercice et desdites conventions,

- Le quitus à la gérance,

- L'affectation des résultats dudit exercice,

- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,

- L'approbation de la rémunération du gérant

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice tels qu'il les a établis et se soldant par un déficit de 1 873 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice clos au 31 décembre 202 s'élevant à 1 873 euros au poste « report à nouveau » qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 116 173 euros.

L'associé unique reconnaît en outre qu'il a été distribué, au titre des trois exercices précédents les dividendes ci-dessous :

- Au 31 décembre 2021 : Néant
- Au 31 décembre 2020 : Néant
- Au 31 décembre 2019 : Néant

Troisième décision

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce, l'associé unique prend acte des conventions visées à l'article ci-dessus qui se sont appliquées pendant l'exercice écoulé, à savoir :

-Loyer versé à Mr BOULARD comptabilisé pour 11 041€ au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Quatrième décision

L'associé unique prend acte qu'une rémunération annuelle de 69 500 euros lui a été allouée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2023**

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB78 ELECTRICITE — Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	564 RUE DU CLOS 78370 PLAISIR

SIRET 4 8 3 8 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

Exercice N clos le 31 12 2022

ACTIF

			Brut 1		Amortissements – Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014	1 779	016	1 779	
	Immobilisations corporelles *		028	151 717	030	122 434	29 283
	Immobilisations financières * (1)		040	2 550	042		2 550
	Total I (5)		044	156 046	048	124 213	31 833
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	28 826	070		28 826
		Autres * (3)	072	9 328	074		9 328
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	97 901	086		97 901
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	136 056	098		136 056
	Total général (I + II)		110	292 102	112	124 213	167 888

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	118 046
	Résultat de l'exercice	136	(1 873)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	127 173
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 178
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169	172	24 537
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	40 715
	Total général (I + II + III)	180	167 888

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE — Néant ☐ * — Exercice N clos le 31/12/2024

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
	Services *		217	218	401 505
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230 396
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 401 902

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 129 071
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242 53 129
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243		)	244 3 508
Rémunérations du personnel *				250 142 316
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 61 162
Dotations aux amortissements *				254 14 310
Dotations aux provisions				256
Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262 4 137
Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 407 633

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 (5 731)
Produits financiers (III)	280	158	**Charges financières (V)**		294
Produits exceptionnels (IV)					290 23 391
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)	347				300 19 690
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306 (1 873)
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318	
Provisions non déductibles *						322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)						324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	1 265
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249		251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981		JEI (44 *sexies* A)	989			
ZRD (44 *terdecies*)	127		ZRR (44 *quindecies*)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345						
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)				655			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648			
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649			

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2			352	354
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356	
Déficits — Déficits antérieurs reportables *..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2			370	372 608

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	1779	412		414		416	1779	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	3 858	442		444		446	3 858	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	77 347	452		454		456	77 347	
	Matériel de transport	460	81 917	462		464	23 386	466	58 531	
	Autres immobilisations corporelles	470	11 981	472		474		476	11 981	
Immobilisations financières		480	2 550	482		484		486	2 550	
TOTAL		490	179 432	492		494	23 386	496	156 046	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500	1 779	502		504		506	1 779
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	3 858	532		534		536	3 858
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	49 969	542	6 824	544		546	56 793
	Matériel de transport	550	47 559	552	7 229	554	4 985	556	49 803
	Autres immobilisations corporelles	560	11 723	562	257	564		566	11 980
TOTAL		570	114 888	572	14 310	574	4 985	576	124 213

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé									
1		2		3		4		5	
6		7		8		9		10	

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values Court terme* ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE

Néant ☒*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984		
Déficits de l'exercice			860		
Total des déficits restant à reporter			870		

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée				374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : AB78 ELECTRICITE — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022 — Données en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	401 505
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	401 505
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	396
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	396
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	129 071
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	53 129
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	182 200
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	219 701
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	219 701

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	401 505	Effectifs au sens de la CVAE *	023	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024	01/01/2022		016	31/12/2022
Date de cessation		/ /			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐*

Exercice clos le 31/12/2022 SIREN 483 800 017

Dénomination de l'entreprise AB78 ELECTRICITE

Adresse (voie) 564 RUE DU CLOS

Code postal 78370 Ville PLAISIR

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique PRUVOT | Prénom(s) JEROME | Nom marital | % de détention 100 | Nb de parts ou actions 100 | Naissance : Date 18/07/1977 | N° Département 37 | Commune CHAMBRAY LES TOURS | Pays | Adresse : N° 614 | Voie CHEMIN DE LA PIERRE SUCREE | Code postal 74930 | Commune REIGNIER | Pays

Tire (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2033-G-SD **2023**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant ☒*

Exercice clos le SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I – NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Voie

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original

AB78 ELECTRICITE

E.U.R.L au capital de 10 000 euros

Siège social

564 rue du clos 78370 PLAISIR

483 800 017 RCS VERSAILLES

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'associé unique le

18 avril 2023

Monsieur,

Le soussigné, **Monsieur Jérôme PRUVOT**, gérant de la société AB78 ELECTRICITE a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos **le 31 décembre 2022**, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la société durant l'exercice écoulé.

1- SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE :

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'établit à 401 902 euros contre

394 486 euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 2%.

Dans le même temps, les charges d'exploitation ont augmenté et totalisent 407 633 euros contre 364 180 euros pour l'exercice précédent.

Elle se décomposent comme suit :

-achats de matières premières :	129 071 €
-charges externes :	53 129 €
-impôts et taxes :	3 508 €
-charges de personnel :	203 478 €
-dotations aux amortissements :	14 310 €
-autres charges :	4 137 €

Le résultat d'exploitation s'élève à (5 731) euros contre 30 307 euros pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation des produits financiers de 158 euros , des produits exceptionnels de 23 391 euros et des charges exceptionnelles de 19 690 euros, l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde par un déficit de 1 873 euros.

2- EVOLUTION PREVISIBLE :

L'activité se maintient

Diginove http://www.diginove.com
All rights reserved © Copyright 2017

Certifié conforme à l'original.

3- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT :

Néant.

4- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE :

Néant.

5- AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous vous proposons d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 873 euros au poste « report à nouveau » qui s'élèvera, après affectation, à la somme de 116 173 euros.

6- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES :

Conformément à la loi, nous vous précisons les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ci-dessous :

- Au 31 décembre 2021 : Néant
- Au 31 décembre 2020 : Néant
- Au 31 décembre 2019 : Néant

7- CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DU COMMERCE :

NEANT

8- DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES :

Nous vous indiquons enfin que nous avons réintégré fiscalement les charges non déductibles ci-dessous visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts :

- Amendes : 1 265 €

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes qui vous sont présentés, d'accorder quitus au gérant et en un mot d'adopter les résolutions proposées.

Fait à PLAISIR

Le 18 avril 2023

Le gérant